## Dispositions relatives à l'intégrité

			et de suspension ( <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.</a>		
	<u>l</u> ), le fournisseur ou s oit considérée dans le		doit fournir la documentation requise, selon sa	situation, pour que son	
OIII C 30				on applicable	
	S'il y a lieu, remplir et produire le formulaire <i>Intégrité – Formulaire de déclaration</i> (http://www.tpsgc-				
pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html).					
	<ul> <li>Documenta</li> </ul>	tion requise (voir	ci-dessous)		
En pré	Il a lu et compris la Il comprend que des l'étranger, en lien aventraîneront ou pou Il sait que le Canada supplémentaires, de s'il sera suspendu; Il a fourni avec sa si de culpabilité en lieu un de ses affiliés ou par la Politique; Aucune des infraction Politique qui entraîn personnellement, ni Il n'est au courant de	Politique d'inadmes accusations ou vec certaines infragrent entraîner so a peut demander es attestations et oumission, son ou avec des infractus sous-traitants, et ons criminelles con erait ou pourrait i un de ses affiliés aucune décision	une proposition, le fournisseur ou soumissionna issibilité et de suspension; déclarations de culpabilité, qu'elles aient été fa actions criminelles et autres circonstances éno on inadmissibilité ou sa suspension en applicati au fournisseur ou à un tiers de fournir des rens des validations afin de déterminer si le fourniss ffre ou sa proposition la liste de toutes les accu- tions criminelles faites à l'étranger qui le conce et qui à sa connaissance, sont similaires à l'une ommises au pays ni aucune autre circonstance entraîner son inadmissibilité ou sa suspension sou sous-traitants; rendue par Services publics et Approvisionner missible ou suspendu.	nites au pays ou à ncées dans la Politique, on de la Politique; seignements seur est inadmissible ou sations et déclarations rnent personnellement, des infractions visées décrite dans la ne le concerne	
	nentation requise :				
1. Dénomination sociale :					
2	Entité				
	commerciale :		ique (particulier)		
	(une seule réponse)		tuée en personne morale)		
			au moins deux parties liées par une entente)	<del>                                     </del>	
		Autre (associai	tion, commission ou partenariat)		
3. Liste des noms (administrateurs, propriétaires ou propriétaire unique, comme précisé à l'article 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-eng.html#no17):  Veuillez inscrire les noms ci-dessous (ajouter ou supprimer des lignes au besoin).  a) b) c) d) e) f)  Le soumissionnaire atteste que les réponses fournies ci-dessus sont complètes et exactes.					
				1	
	Nom et titre		Signature	Date	
	Nom et titre		Signature	Date	

 <sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un formulaire de déclaration doit être remis uniquement dans les cas suivants :
 A. le fournisseur, une de ses affiliées ou un premier sous-traitant proposé a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la <u>Politique</u> d'inadmissibilité et de suspension (la « Politique »);

le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les dispositions relatives d'intégrité.